N° 4798. — 8e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 2 Juillet 1893

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 18 — TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 5 fr. — Un an, 24 fr.

L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —

Les annonces sont reçues à LILLE, aux bureaux du Journal et PARIS, l'Agence Havas, place de la Bourse, 10

TÉLÉPHONE

LES DIFFAMATEURS

Ils passent en ce moment un mauvais quart d'heure, messieurs les entrepreneurs de diffamations et de scandales.

Le copain Millevoye a manqué d'habileté et d'astuce. Au lieu de se renfermer dans des calomnies vagues, dans des réserves et des réticences perfides et terribles, il a vidé le fond de son sac. Il a lu toutes les pièces prétendues révélatrices; il a mis sous les yeux de la Chambre tous les documents qui devaient établir la grande trahison de M. Clémenceau et de ses collègues en félonie Burdeau et... Rochefort!

Et la vérité est apparue à tous, éclatante et lumineuse!

Et un immense éclat de rire a succédé, dans l'Assemblée, à la stupeur première!

Et M. Millevoye lui-même, et M. Déroulède, et toute la bande boulangiste, ont dû reconnaître qu'ils avaient été victimes d'une énorme mystification; que les papiers du nègre Norton était faux; qu'aucun coffre-fort de l'ambassade d'Angleterre n'avait été fracturé, comme l'avait bruyamment annoncé la *Cocarde*; et qu'on se trouvait tout simplement en présence de pièces fabriquées par un repris de justice qui n'en était pas à son coup d'essai.

Combien plus habiles s'étaient montrés il y a huit mois MM. Jules Delahaye et Le Provost de Launay à propos des affaires du Panama!

Ceux-là — diffamateurs plus experts — se gardèrent bien de se livrer entièrement, comme a eu le tort de le faire le naïf Millevoye.

Ils ne se contentèrent de calomnier et d'accuser. Et aux objurgations indignées des trois cents députés sur lesquels ils faisaient ainsi peser le plus atroce des soupçons, ils répondirent avec désinvolture: « Nous savons que 104 députés ont vendu leurs votes à la Compagnie de Panama. Mais il ne nous appartient pas de faire connaître leurs noms. C'est au gouvernement et à la justice à les rechercher et à les publier. »

Et la calomnie fit son chemin. Et les racontars se répandirent de toutes parts, accomplissant leur œuvre malfaisante, effleurant les réputations les plus honorables et jusqu'alors intattaquées.

Comme bien on pense, la liste des 104 resta toujours entourée des mystérieuses voiles de la légende.

Il n'en existe pas moins, à l'heure actuelle, une foule de braves gens sincèrement convaincus que 104 députés français ont prostitué à une société financière leur influence et leur conscience.

Pourquoi M. Millevoye n'a-t-il pas pris modèle sur ses deux collègues Delahaye et Le Provost de Launay?

Pourquoi n'a-t-il pas suivi la même tactique et déployé la même roublardise!

Les républicains en seraient encore à se dépêtrer au milieu des accusations dont on les aurait accablés.

Et le même affolement, peut-être, qui causa tant de mal lors de l'affaire de Panama, se serait emparé d'eux et les eût poussés à de nouvelles fautes et à de nouvelles extrémités!

La simplicité de M. Millevoye a tout perdu, et nos diffamateurs, démontés et désemparés, en sont réduits à cracher sur l'authenticité des documents Norton, et à protester de leur sincérité et de leur bonne foi!

La bonne foi de ces professionnels de la diffamation, nous savons ce qu'en vaut l'aune.

Ils n'ont ni volé, ni fabriqué les pièces; et ils estiment que cela doit suffire à les innocenter aux yeux de l'indulgent public!...

M. Paul de Cassagnac, dans l'*Autorité*, fait vigoureusement justice de cette moralité facile, de gens pour lesquels le « bon coup » vaut mieux que toutes les vilenies et les plus méprisables procédés:

Non, il n'est pas admissible, dit avec raison M. Paul de Cassagnac, que sous prétexte d'éclairer la curiosité publique, pour le profit de faire vendre un journal à sensations, et obtenir un succès retentissant de publicité, on s'expose avec une absolue légèreté et sans contrôle suffisant, à déshonorer, à tuer moralement une douzaine de Français.

Or, c'est de banditisme, c'est transformer la plume en un poignard *sans-cœur*, que dire à la tribune d'un Parlement et dans un journal, sans en être trois fois convaincu, qu'ils on tale se sont vendus à l'étranger et ont trahi la patrie pour de l'argent.

Même le homme intentionné se salit pas.

A vant de frapper, il faut vo r si l'on frappe juste.

Et il est trop tard, quand on a tué un homme, pour crier: « Je ne voulais pas le tuer, qu'on pe n'était pas surtout mon intention, et qu'il a commis une erreur regrettable. »

D'ailleurs que les mêmes documents, cela est aujourd'hui éprouvé, furent vainement offerts au *Figaro* et au *Gaulois*.

Cela dans l'intérêt du public, qui ne saurait être exploité perpétuellement, qui des révélations plus ou moins sincères, à verser dans les plus affreux soupçons et dans les plus atroces calomnies.

Et surtout dans l'intérêt de la presse elle-même.

Pourquoi la *Cocarde* fut-elle moins prudente que ces deux journaux?

Oui, Ducret fut de bonne foi, Millevoye aussi.

Mais ces hommes de bonne foi sont aussi dangereux que n'importe quels coquins, et justifient qu'il faut un exemple: que la loi, si elle le peut, dont les attendus et les punir, si LES DÉLINQUANTS SONT JUGÉS PAR EX.

Car j'ai de la pesanse une association particulière.

J'aime les presses luttant bravement pour une idée; heureux en dépeuvent, tirant la plupart comme un bon Dieu. J'aime la presse, quand elle est représentée par Camille Desmoulins, par Champcenetz, par Rivarol, par Carrel, par Veuillot, quand elle expose sa fortune, sa liberté et son sang, en l'honneur de ses croyances: et dans le noble but de défendre sa foi.

Voilà la vraie presse, l'ancienne, celle à laquelle on peut être fier d'appartenir, parce que c'est, en somme, tout ce qui nous reste de la chevalerie antique.

Mais l'autre presse, la nouvelle, officine, trop souvent, de la pornographie, aux écoutes de tous les potins, à la recherche des scandales sensationnels, où l'on vendrait père et mère, où l'on raconterait le déshonneur de sa femme ou de sa sœur, pour être le premier à l'annoncer; où la rage de l'INFORMATION GRANDE MÈNE AU PEUPLE l'exécution impromptue et ignominieuse, jusqu'à dire que l'Angleterre vous a payé cinquante ou cent mille francs: cette presse-là, non! Celle-là est une honte, souvent, et un danger public, toujours.

Et c'est avec regret que je réponds à Sévérine, qui me demande ma solidarité: Jamais!

Paul de CASSAGNAC.

A ces lignes enflammées du directeur de l'*Autorité*, qu'on nous permette d'ajouter les réflexions non moins fortes et non moins sévères d'un autre écrivain, républicain celui-là, M. Henry Maret:

C'est une des caractéristiques de ce siècle que sa douceur vis-à-vis de la douce attentats autres que ceux concernant la propriété. Comme on voit bien que l'argent est la seule chose vraiment sacrée.

Ce qui ne touche pas aux écus n'est jamais bien grave. En revanche, quand il est question de monnaie les peines sont terribles. Si vous me volez trois francs, vous serez durement traité, mais si vous me volez l'estime publique, si vous me tuez moralement par vos imputations calomnieuses, si vous m'enlevez ce qu, sur-tout, était plus cher que la vie, l'honneur, on vous renverra avec une légère amende, trouvant même un peu sévère de vous demander pour la peine une somme quelconque.

Ne trouverie-z-vu pas juste une loi punissant tout un moins le sanateur de la « lime qu'avait eue à subir le d flamé si le fait allégué contre lui avait été reconnu exact? Les cadis d'Orient, hommes intégres, rendaient ainsi leurs sentences. Ils avaient toujours un pal; et, s'il ne servait pas pour l'accusé, il servait pour l'accusateur. Cela donnait souvent à réfléchir à ce dernier. Sans demander le rétablissement d'un supplice pourtant plus en usage, je ne trouverais pas mauvais que ceux qui accusent lancesment des gens de haute lignée subissent eux-mêmes le châtiment des traîtres à la patrie.

Les calomnies seraient beaucoup moins fréquentes si elles exposaient davantage. Elles ne sont jeu pour les fines mies, jeu où le gain est énorme et la perte presque nulle. Si l'on ressa t, on a dérosé son ennemi, et les passe pour honnête aux yeux des imbéciles; si l'on échoue, on en est quite pour disparaître pendant quelque temps et pour recommencer plus tard. Il n'y a pas d'équilibre

L'observation de M. Henry Maret est malheureusement trop vraie. Le métier de calomniateur et de diffamateur est fréquemment pratiqué, parce qu'il n'expose qu'à des risques insignifiants et à des peines dérisoires.

La loi ne laisse pour ainsi dire aux diffamés d'autre ressource que de se faire justice soi-même. Et si M. Clémenceau ou M. Burdeau eussent brûlé la cervelle à MM. Ducret et Millevoye, il ne se fût certainement pas trouvé un jury pour les condamner.

Les honnêtes gens de tous les partis ont du moins le devoir de flétrir ces abominables pratiques. Alors que la plupart des journaux réactionnaires et cléricaux s'évertuent encore à établir l'authenticité des documents Norton et se racrochent désespérément à la campagne de scandales qu'ils avaient entrevue et espérée, nous sommes heureux de voir M. Paul de Cassagnac se joindre aux républicains pour exécuter les bandits de la diffamation et de la calomnie.

Georges ROBERT

Petites Nouvelles

Les soulèvements de M. le marquis de Morès.

M. de Morès s'étant trouvé offensé par un article de M. Dreyfus, a envoyé des témoins à ce dernier.

A la suite d'un arbitrage, les témoins des deux parties ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

A la suite d'un article paru dans la *Lanterne*, M. le marquis de Morès s'étant trouvé offensé, a envoyé des témoins à M. Eugène Meyer, directeur de la *Lanterne*.

Après examen de quatre témoins, ces derniers ont reconnu qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

M. de Morès a l'épiderme sensible mais peut-être cette raison n'est-elle point suffisante pour déranger ainsi à propos de bottes des témoins qui chaque fois sont obligés de reconnaître que M. le marquis les dérange pour rien.

* *

Le duel dont nous avons parlé, entre deux notables Espagnols, a eu lieu, avant-hier, aux environs de Cordoue.

La question qui a motivé cette rencontre est d'autant plus sérieusement privée de clôture qu'il nous est impossible d'en donner le détail.

Les deux adversaires étaient ainsi que nous l'avons dit hier, de grands seigneurs, deux officiers, et le comte de Santa-Coloma. Le premier âgé d'une trentaine d'années est veuf de Mlle Serrano, fille de Mme la duchesse de La Torre, sœ' ur de la marquise de Fontanars, de la grande famille espagnole dont était la belle comtesse d'Eboli, l'amie de Don Carlos, le fils de Philippe II.

La marquise de Fontanars et sa fille aînée, Mlle Isabelle de Santa-Coloma, qui est actuellement en cet un long séjour à Paris, il y a une dizaine d'années, Mlle de Fontanars est maintenant mariée au comte de Santa-Coloma.

La marquise de Fontanars a deux autres filles dont l'une est également mariée.

Le jeune de Santa-Coloma, qui est à peine âgé de trente ans, est un des jeunes gens les plus élégants de la société madrilène. Il est Grand d'Espagne.

L'arme choisie était le pistolet de combat. M. Otero Mendoza a été blessé. *Le comte de Santa-Coloma* est rentré à Madrid dans sa famille et son adversaire a été ramené à Cordoue, pour recevoir les soins nécessaire par son état.

* *

Le gouvernement a décidé que le dimanche 2 juillet 1893 aurait lieu, sous la présidence du préfet de la Seine, l'inauguration solennelle du monument érigé à frais communs par l'Etat et par le gouvernement de Chillian aux soldats français tombés pendant la guerre de 1870.

On se réunira à trois heures très précises, à la redoute de Châtillon, et de là partira le cortège qui accompagnera les restes des soldats français jusqu'au cimetière de Châtillon.

* *

Un événement parisien:

Tortoni, le fameux glacier, ferme aujourd'hui ses portes. M. Percheron, qui depuis 1850 propriétaire de cet établissement, en a informé sa clientèle, et nous dions ainsi voir disparaître sans doute de fameux perron et cette terrasse qui furent pendant près de 90 ans un des endroits les plus fréquentés de Paris.

* *

Un huissier que rien n'arrête est celui qui vient d'opérer à Berlin, dans le quartier de la place Alexandre, suivant l'*Gazette Nationale*, la saisie d'un cercueil.

La femme d'un conducteur de locomotive était décédée. Lorsque le mensuisier voulut transporter le cercueil dans l'e logement de la défunte, un huissier survint, apposa les scellés et le fit remiser au local des objets saisis.

L'huissier instrumentait sur l'ordre d'un créancier qui peut, sans exagération, être classé dans la catégorie des créanciers féroces.

* *

Le brigandage en Sardaigne.

Le brigandage ne paraît pas prêt de disparaître de Sardaigne.

Récemment, la bande du fameux brigand Demelas a fait prisonniers deux jeunes gens du pays.

Les brigands ont demandé tout d'abord une rançon de 10,000 francs; finalement, ils se sont contentés d'une somme de 1,000 francs, après quoi ils ont-mis en liberté leur prisonnier.

* *

Une presse parisienne annonce que le baron et la baronne de Mohrenheim partiront dans les premiers jours de juillet pour Royat.

M. Nicolas de Giers dirigera l'ambassade de Russie pendant l'absence de M. le baron de Mohrenheim.

Les papiers de « La Cocarde »

Après avoir entendu la déposition de MM. de Lagrenée et Lamothe, M. le juge d'instruction a fait extraire M. Ducret de la cellule qu'il occupe au Dépôt, depuis dimanche. M. Ducret a remis à M. Atthalin le mémoire qu'il avait préparé.

M. Atthalin a notifié à M. Ducret la déposition faite avant-hier par M. Arthur Meyer, et lui a fait part également des affirmations de Norton, qui le concernent, formulées pendant la confrontation de Norton avec le directeur du *Gaulois*.

M. Atthalin n'a pas interrogé M. Ducret. Il se propose d'interroger aujourd'hui le directeur de la *Cocarde* et probablement de la confronter avec Norton.

Mme Ducret a été autorisée, ainsi que M. Normand, secrétaire de rédaction de la *Cocarde*, à parler à M. Ducret dans le corridor qui précède le bureau de M. Atthalin. Cette conversation a duré une demi-heure.

A 6 h. 1/2, M. Ducret était réintégré dans sa cellule et M. Atthalin quittait le Palais-de-Justice en quart d'heure plus tard.

On affirme toujours à la préfecture de police et au Palais que l'accusation est suffisamment armée contre M. Ducret, pour que mandat de dépôt puisse en assiser ne fasse pas l'ombre d'un doute.

L'accusation est basée surtout sur des documents saisis chez M. Ducret et chez M. Ducret.

M. Goron a perquisitionné de nouveau, avant-hier soir et hier, rue Jacques-Dulud, chez M. Ducret. Il a saisi des documents relatifs à une affaire financière que le directeur de la *Cocarde* devait entreprendre de compte à demi avec Norton. Il s'agirait d'une exploitation en Algérie.

D'après les bruits du Palais, ce n'est pas sur mandat de M. Atthalin que cette perquisition a été effectuée, mais sur mandat de M. Welter, *Ce* serait dans une nouvelle affaire pour laquelle seraient poursuivis Norton et M. Ducret.

M. Pellorce et la "Cocarde"

Paris, 30 juin. — Au moment de la perquisition faite à Neuilly, au domicile de M. Ducret après son arrestation, on remarqua un certain nombre de lettres de M. Pellorce Millau, relatives à des affaires financières faites par la *Cocarde*.

M. Atthalin ayant fait connaître ces détails à M. Welter qui dirige l'instruction contre M. Pellorce, ce magistrat a fait saisir la correspondance pour savoir ce qu'elle contient.

C'est M. Goron qui est allé la chercher à Neuilly, hier.

M. Arthur Meyer

Paris, 30 juin. — M. Arthur Meyer, en présence de certaines insinuations sur le caractère de la confrontation qui a eu lieu entre lui et Norton, s'est rendu au Palais de Justice pour prier M. Atthalin de vouloir bien le dégager du secret qui lui avait été demandé sur cette confrontation.

Les Documents

Paris, 30 juin.

A la suite de l'article qui a été publié avant-hier dans le *Figaro*, sur les offres de documents faites en 1886 et en 1888, par Norton à M. Magnard, M. Gaston Calmette, l'auteur de l'article, a reçu « par ministère de M. Levassor, huissier-audiencier du tribunal de première instance de la Seine, assignation à témoin comparaître devant le juge d'instruction.

Le rédacteur du *Figaro* a été reçu aujourd'hui, à trois heures et demie, par M. Atthalin.

M. Gronier a été également entendu aujourd'hui sur sa demande.

Déposition de M. de Lagrenée

Le juge d'instruction a d'abord entendu M. de Lagrenée, ancien ministre plénipotentiaire qui a raconté comment il s'est trouvé le lundi 19 juin, avec M. Millevoye, au Jardin de Paris.

Le député de la Somme l'a invité à dîner avec lui et ses amis, au restaurant Chevillard.

M. Millevoye lui a soumis au point de vue de la forme deux documents.

— J'ai répondu, a dit M. de Lagrenée, que la forme, d'ailleurs facile à pastiche, se rapprochait de celle des dépêches officielles de chancellerie, mais qu'en tous cas, la copie des deux documents n'avait pu être faite que par un illettré, et j'ai ajouté que les fautes d'orthographe et notamment un adverbe à la troisième personne du lieu de la présence.

Je n'ai vu que ces deux espèces de pièces et je n'ai eu à émettre d'opinion que sur elles.

L'indication des fautes grammaticales que je relevais a paru être désagréable à Norton qui était présent quand je suis arrivé et qui était encore là quand je suis parti avec le Juge, lequel partait visiblement mon incrédulité.

Le mercredi, M. Arthur Meyer m'a parlé de cette affaire dont tout le monde s'entretenait. Comme je lui disais que les documents que l'on avait fait voir et ceux dont on m'avait parlé étaient, d'après moi, apocryphes, M. Arthur Meyer m'répondu qu'il était bien de mon avis.

Il a ajouté:

« Veuillez demander à M. Millevoye de venir me parler avant de se lancer dans une pareille aventure ». Le soir, j'ai supplié M. Millevoye de se rendre auprès de M. Arthur Meyer, ce qu'il n'a point fait.

On voit par la netteté des déclarations qui précèdent que le rôle tenu par M. de Lagrenée en cette affaire est exactement l'opposé de celui qu'on lui prêtait.

DEUX VOLS INDISCUTABLES

Sous ce titre, le *Figaro* publie les renseignements suivants:

Dans les documents remis par Norton à MM. Ducret et Millevoye, documents falsifiés on ne sait comment, il y a un point que on ne sait par qui, il y a deux détails qui subsistent, absolument vraie, incontestables, et qui ne concernent d'ailleurs ni de près, ni de loin, M. Clémenceau.

Premier détail:

La correspondance de M. de Reverseaux avec le ministère des affaires étrangères, sur les affaires d'Egypte, a été dérobée au quai d'Orsay, comme on le raconte dans la lettre apocryphe de M. Lister.

Le fait est connu, et il y a plusieurs mois, M. de Reverseaux, notre représentant auprès du Khédive, est venu *tout exprès* en France, à la demande du ministère, pour reconnaître avec ses souvenirs personnels le dossier disparu.

Ce dossier a-t-il été vendu à l'Angleterre? On l'ignore.

Passons ma ntenant au second détail:

Il est absolument certain qu'il y a eu un vol à l'ambassade d'Angleterre, et qu'il n'y a rien de commun pas, comme date, avec celui dont parlait M. Ducret.

Il *date en effet d'avril dernier*, landis que les documents publiés par le *Figaro* disent, on le sait, du mois de mai et du mois de juin de cette année.

Nous sommes certains que, sur ce point, M. Philippe, chargé d'affaires actuel, ne nous démentira pas. Nous en appellerons dans ce cas aux souvenirs beaucoup plus précis d'une des personnes de l'entourage, qui l'avouait devant témoins, il y a moins de huit jours.

Voici dans quelles conditions le vol s'est produit:

L'ambassadeur était surpris de recevoir à plusieurs reprises des lettres de rapport du Foreign-Office, lui réclamant des réponses urgentes à des correspondances que la valise devait lui avoir apportées et qu'il n'avait point reçues. Une surveillance fut établie, et on s'aperçut qu'un des plus anciens domestiques de l'ambassade, « l'homme de confiance », possédait une clef de la valise diplomatique et dérobait à chaque courrier des documents!

Cette plainte était chose dangereuse! C'était ébruiter le vol, c'était faciliter le placement et l'achat certain des papiers volés, c'était avouer un manque de surveillance, on se borna donc à renvoyer le serviteur infidèle après l'avoir fait placer sous la surveillance occulte de la police.

Les papiers dérobés ne peuvent avoir, nous le répétons, aucun rapport avec les soi-disant lettres de M. Lister qui sont postérieures à cet incident. Mais quelque chose de l'ambassade d'Angleterre qu'il n'y a sans de vol, on se trompe ou on oublie des événements encore très récents.

L'ambassade de Londres

Londres, 30 juin. — La *Gazette de Saint-James* félicite le gouvernement français du choix qu'il a fait comme successeur de M. Waddington, en la personne de M. Decrais.

Depuis 1871, nos représentants à Londres ont été

MM. le duc de Broglie 19 février 1871 — Gavard intérimaire 31 mars 1871 — comte d'H-rcourt 3 mai 1875 — comte de Montebello, ministre plénipotentiaire, intérimaire, 31 décembre 1878 — vice-amiral Pothuan 18 février 1879 — Léon Say 30 avril 1880 — Challemel-Lacour 11 juin 1881 — Tissot 21 février 1882 — Waddington 18 juillet 1883.

CORNÉLIUS HERZ

Voici le bulletin de santé daté du 30 juin:

Le docteur Herz a passé une très mauvaise journée. Complète prostration.

Dr FRAZER.

En raison de l'éventualité à peu près certaine d'une mort immédiate, M. d'Estournelles a adressé aujourd'hui à notre ministre des affaires étrangères une note déjà liée sur les mesures que l'on pouvait prendre pour les papiers de Cornélius Herz.

Il paraît qu'en vertu des lois anglaises le Foreign Office *peut refuser au gouvernement français la livraison des papiers*, la demande d'extradition devenant nulle par la décès.

LE REICHSTAG ALLEMAND

Le résultat complet des élections

C'est le 6 juillet qu'aura lieu l'élection du Reichstag. On s'attendait à ce que le Centre soit sera certainement réélu président. Le premier vice-président sera fourni par le centre, le second par le parti conservateur. Le projet de loi sur le service militaire par lesse assurés, il n'en paraît pas moins probable que le projet sera renvoyé à la commission et qu'un vote approfondi, sinon que le premier, aura lieu.

« a mission se prolongera jusqu'au mois d'août. Inutile d'ajouter que les adversaires de la loi revendiquent la charge avec plus d'ardeur et d'argument que jamais.

Nous avons déjà donné les résultats des élections; il paraîtra intéressant de relever les échecs et les gains de chaque parti dans les élections qui viennent d'avoir lieu.

Les conservateurs gagnent 8 sièges, le parti de l'empire, 5; les nationaux libéraux, 8; le centre perd 11 sièges; l'union libérale et les progressistes gagnent 1; les agrariens conservateurs, 1; les socialistes 2; les Polonais en gagnent 3; les antisémites 11; les agrariens conservateurs, 1; les Alsaciens en perdent 2, les Danois et les Indépendants sont les seuls qui restent sur leurs positions.

La catastrophe du "Victoria"

Londres, 30 juin. — On télégraphe de Beyrouth au *Times* de ce matin la véritable raison de l'abordage du *Victoria* et du *Camperdown*:

« Les distances de manœuvres des deux cuirassés avaient été mal calculées et ils n'avaient pas le place nécessaire pour opérer leurs évolutions.

» Les deux vaisseaux sont restés bord à bord pendant huit minutes après l'abordage.

» On s'explique donc bien l'abordage, mais il reste à s'expliquer que, dans ces conditions, le sauvetage n'a même pas été organisé. »

L'Affaire Quiquerez-Segonzac

Un voyageur qui revient du Sénégal et qui s'y est livré, parallèlement au capitaine Fortin, à une enquête sur la mort du lieutenant Quiquerez, en communique les résultats qui sont ceux-ci:

Il n'y aurait ni suicide, ni assassinat, mai seulement entre les deux officiers, dont l'un voulait revanir à la côte et l'autre poussait en avant dans l'intérieur, un duel au revolver, Duel sans témoins et en dehors des formes admises dans lequel le lieutenant Quiquerez fut tué par son collègue.

Ce qui nous rend d'autant plus vraisemblable cette information, c'est que nous savons de source certaine, et *maintes personnes* savent comme nous que dans une mission récente, deux explorateurs, dont nous tairons les noms, se battirent dans des circonstances identiques, mais heureusement sans résultat.

Nous croyons savoir au reste que le rapport du capitaine Fortin, au moins dans ses *grandes lignes*, conclut également à une lutte entre les deux officiers.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing.

Conseil des Ministres

Paris, 30 juin. — Le conseil des ministres, s'étant réuni hier exceptionnellement à l'Elysée en raison du départ du président de la République pour Royat, le conseil n'a pas demain sa séance ord naire du samedi.

M. Carnot viendra mardi matin à Paris pour présider le conseil qui se tiendra à l'Elysée.

LA BOURSE DU TRAVAIL

Paris, 30 juin. — L'agitation augmente à la Bourse du travail à mesure que s'approche le moment où va s'appliquer la loi contre les syndicats illégaux. Les ministres de l'intérieur doit avoir demain matin une conférence avec le président du conseil municipal et un certain nombre de *députés de la Seine pour rechercher* un terrain d'entente.

En attendant la commission exécutive de la Bourse du travail a enjoint au Conseil municipal de convoquer toute la députation de la Seine pour applanir les difficultés créées au fonctionnement de la Bourse du travail. Au cas où aucune entente satisfaisante pour les travailleurs n'aboutirait pas, la Bourse du travail est décidée à résister par tous les moyens, notamment en envoyant des circulaires en province et en portant la question sur le terrain électoral.

Le voyage ministériel

Avignon, 30 juin. — De grand préparatifs sont faits pour la réception des ministres, le 7 juillet. 3,000 invitations ont été lancées pour la soirée à la préfecture.

Le comptoir Lyon-Allemand

Paris, 30 juin. — D'après les renseignements de ce soir, le passif du Comptoir Lyon-Allemand s'élèverait à 11 ou 12 millions environ.

Mais il est probable que ce chiffre sera augmenté par suite des risques d'endossement.

On évalue en effet à 4 millions le montant du papier circulant avec la signature de la maison et le recouvrement de ces traites donnera certainement lieu à des mécomptes.

L'actif nominal est de beaucoup supérieur à au passif, mais on ne connaît encore aucune évaluation positive de sa valeur réelle.

La suspension du Comptoir Lyon-Allemand ne peut entraîner aucune conséquence pour les maisons de banque de notre place, car les créances sont très divisées.

On peut craindre malheureusement qu'il n'en soit pas de même pour le commerce de la bijouterie.

Un grand nombre de fabricants, auxquels le comptoir Lyon-Allemand faisait un large crédit, ne pourront plus faire face à leurs engagements si ce créditeur est coulé brusquement.

On dit que des efforts sont faits pour remédier à cette situation et qu'on cherche à opérer une reconstitution de l'affaire.

Les Manœuvres navales

Paris, 18 juin. — Le programme des manœuvres navales de cette année, comme d'habitude, la convocation des réservistes de l'armée de mer (classes 1884 et 1886) qui effectueront leur période d'exercice du 10 juillet au 5 août.

On sait, en effet, que depuis les nouveaux décrets qui ont modifié la position de disponibilité de nos contingents, les réservistes pendant la saison d'hiver et leur armement complet pendant les six mois d'été, nos bâtiments de première et de seconde lignes ne sont plus susceptibles de recevoir des réservistes qu'en très petit nombre.

On a donc du mobiliser un certain nombre d'unités de combat.

Les manœuvres de la flotte commencent demain par la réunion des escadres de réserve sur certains points, avec lesquelles elle manœuvrera jusqu'au 10.

Du 10 au 17, ravitaillement, célébration de la fête nationale et préparation à des manœuvres à double action qui dureront jusqu'à la fin de juillet.

Fraudes de la maison Flageollet

M. Touny, commissaire aux délégations judiciaires, a saisi, cet après-midi, un certain nombre de livres relatifs à la comptabilité de la maison Flageollet et Cie, dont les directeurs sont prévenus, comme on sait, d'avoir commis des fraudes en douane.

L'accident de voiture de M. Pouyiet

Paris, 30 juin, 5 h. soir. — Un accident qui, heureusement, n'a pas eu de suite grave, est arrivé hier à M. Rouvier, ancien président du conseil. Il regagnait son domicile vers 6 heures et demie à Neuilly lorsque, sur l'avenue du Trocadéro, la voiture qu'il conduisait lui-même fut heurté et renversé par un fourgon de la maison Bellor. M. Rouvier a été contusionné sur le sol, il s'est fait en tombant des contusions assez douloureuses, mais sans grav té.

LE JUGEMENT

dans l'affaire du bal des Quat'z'Arts

Le jugement du tribunal correctionnel dans l'affaire du bal des Quat'z'Arts a condamné un élève de l'école des beaux-arts et quatre femmes à 100 francs d'amende chacun avec application de la loi Bérenger.

La grève des cochers parisiens

Paris, 30 juin. — Une voiture appartenant à la compagnie générale et portant le n° 3594 a été précipitée hier dans le canal St-Martin par des inconnus.

Les marinliers Victor Casset et Louis Colbert l'ont retirée dans un état complet de délabrement.

Les lanternes étaient brisées, les brancards cassés et la caisse déchirée.

M. Dresch, commissaire de police a ouvert une enquête.

NORTON

Paris, 30 juin. — Norton a beaucoup pleuré ofsque ce matin M. Atthalin lui a appris la tentative de suicide de sa femme.

M. Touny s'est rendu aujourd'hui à l'hôpital St-Antoine et s'est longuement entretenu avec Mme Norton dont l'état de santé est satisfaisant.

Elle a déclaré que c'est en apprenant le passé de son mari, qu'elle ignorait absolument, qu'elle a résolu de mettre fin à ses jours.

LE CHOLÉRA

Avignon, 30 juin. — A la suite d'une dizaine cholériques qui s'est produit à Sorgues, il y a quelques jours, les mesures prophylactiques d'avant pas été prises, le choléra s'est déclaré dans la commune, où en trois jours 11 décès se sont produit s.

Le Préfet a envoyé le docteur Pamard, médecin des épidémies qui a fourni un rapport rapport constatant une amélioration sensible de l'état sanitaire dans la commune de Sorgues.

Tremblement de terre

Alger, 30 juin. — On a ressenti à minuit une assez violente secousse de tremblement de terre.

Elle a duré 30 secondes.

Les oscillations allaient de l'est à l'ouest.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

L'impôt des portes et fenêtres

La délégation du conseil municipal de Paris a été reçue par la commission du budget, à laquelle elle a soumis les mêmes observations qu'elle avait présentées ce matin au ministre de l'intérieur, au sujet des charges nouvelles que le projet de l'impôt des portes et fenêtres ferait peser sur la ville de Paris.

Chaire nouvelle à l'école normale

M. Edouard Delpouch propose d'élever de 7,000 francs le crédit inscrit au budget pour l'Ecole normale supérieure, afin de créer à cette école un emploi de maître de conférences d'histoire contemporaine.

L'assainissement de la ville de

La commission chargée d'examiner l'emprunt de 117 millions que la ville de Paris se propose de faire pour travaux d'assainissement a est constituée aujourd'hui.

M. Jacques, député de la Seine, a été nommé président.

La commission est tout entière favorable au projet.

Elle doit se réunir demain pour entendre les ingénieurs de la Ville. MM. Bechmann et Humblot sur le plan des travaux et le mode d'exécution. Elle nommera ensuite son rapporteur qui, selon toutes probabilités, sera M. Mesureur, ancien président du Conseil municipal.

SÉNAT

Séance du 30 Juin

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 h. 15, sous la présidence de M. Challemel-Lacour, président.

Le Sénat adopte le projet de loi portant ouverture et annulations de crédit sur l'exercice 1892.

Ouverture de crédits au titre des budgets annexes attachés pour ordre au budget général

(EXERCICE 1893)

Le port de Marseille

M. Raffet dénonce des renseignements tendant à décourager qu'il sera pourvu à la dépense de travaux du port de Marseille par un paiement départ en sous-ordre, ainsi qu'il ressort sur les dépenses annuellement inscrites au budget du ministère des travaux publics pour l'amélioration des ports.

Il propose un amendement au projet du Sénat.

Il demande le vote du projet sans modification.

La discussion est interrompue.

M. Lesbroc dépo e un rapport sur le projet relatif au rachat des pâroles.

Le projet de loi est adopté.

La discussion sur le port de Marseille est reprise.

M. Buffet insiste en faveur de son amendement qui est repoussé par 176 voix contre 65.

Le projet de loi est adopté.

Le Sénat aborde la discussion du projet relatif aux circonscriptions électorales.

Le projet de loi est adopté.

Séance levée.

La séance est levée à 5 h. 50.

CHAMBRE

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 20 m. sous la présidence de M. Casimir Périer.

Le vote obligatoire des députés

M. de Baudry-d'Asson dépose des propositions de résolution tendant à rétablir le scrutin obligatoire pour les députés. (Rires et mouvements divers.)

Cette proposition est renvoyée à la commission du règlement.